

FONTATREZ HOLDING S.A.

à Lausanne

CONVOCATION

À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à Lausanne, 2, place Benjamin-Constant, le vendredi 3 juillet 2009, à 14 heures, chez Perrin, Habs et Henriod, Notaires.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Conversion des actions au porteur en actions nominatives

Proposition: convertir les 1000 actions au porteur de CHF 250.- en 1000 actions nominatives de CHF 250.-.

2. Restrictions à la transmissibilité des actions nominatives

Proposition: restreindre par une nouvelle disposition statutaire la transmissibilité des actions nominatives.

3. Nouveaux statuts

Proposition: abroger dans leur entier les statuts actuels et adopter de nouveaux statuts conformes au droit des sociétés anonymes en vigueur.

4. Renonciation à l'organe de révision (opting-out)

Proposition: renoncer immédiatement à tout contrôle, même restreint, conformément aux dispositions des articles 727 et suivants du Code des obligations.

Pour participer à l'assemblée générale, les titulaires d'actions devront produire leurs actions ou remettre un avis de blocage d'une banque.

Le texte complet des nouveaux statuts, comprenant la clause des restrictions à la transmissibilité des actions nominatives, est à la disposition des personnes qui justifieront de leur qualité d'actionnaires dès le 8 juin 2009 auprès de l'Etude Perrin, Habs et Henriod, Notaires, place Benjamin-Constant 2, 1002 Lausanne.

Lausanne, le 5 juin 2009

Le Conseil d'administration